



Séance plénière du 18 mars 2009

**AVIS DU CESR SUR  
L'AVIS DE LA REGION SUR LES PROPOSITIONS DU RECTORAT ET DE  
LA DRAF RELATIVES AUX OUVERTURES ET FERMETURES DE  
FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LA RENTREE 2009**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission,

Monsieur Alain ROULLÉE, rapporteur entendu ;

**DELIBERE**

Le Président du Conseil régional propose d'émettre un avis négatif sur les propositions de modifications de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2009, du Rectorat et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Il explique sa décision par le fait que cette carte des formations, qui est considérablement modifiée avec la généralisation du bac professionnel en trois ans ne tient compte ni des propositions de la Région (peu d'entre elles retenues) ni de certains investissements immobiliers faits ou engagés par la Région et inscrits au Programme Prévisionnel d'Investissements, votés par le CAEN il y a un an.

Dans son avis du 20 mars 2008, le CESR avait exprimé qu'il n'était pas hostile à une réforme de l'enseignement professionnel qui vise à augmenter le nombre de bacheliers professionnels et à améliorer la lisibilité de ces formations. Mais il avait déjà aussi exprimé ses inquiétudes quant aux conséquences de la généralisation précipitée d'une telle réforme qui a été élaborée sans concertation et sans bilan exhaustif et précis de l'expérimentation.

Le CESR demandait également la mise en place d'une phase transitoire qui s'appuie sur le nouveau référentiel et la conduite d'une évaluation avant de procéder à la généralisation. Cette demande n'a pas été suivie d'effet.

La généralisation du bac pro en trois ans va fortement impacter l'offre de formation professionnelle puisqu'elle concerne plus de 6 000 places de sections BEP et de sections Bac Pro deux ans. De plus, le Rectorat a également décidé de supprimer le BEP dans les secteurs de l'hôtellerie restauration et de la logistique alors que la réforme ne le prévoyait pas, portant ainsi l'offre de formation professionnelle de niveau IV à 70% des places ouvertes. Le secteur sanitaire et social est le seul à conserver une offre en BEP.

Le CESR considère que le fait d'imposer à tous les élèves un cursus unique présente le risque d'une augmentation du nombre de « décrocheurs » alors que par ailleurs des actions sont menées pour réduire leur nombre. De plus le nombre de places annoncées en CAP semble insuffisant pour accueillir les jeunes qui ne pourront pas aller en bac pro. Le Rectorat n'a en effet pas retenu plusieurs projets d'ouvertures de CAP notamment au lycée Sully ou au lycée Beauregard alors que ces lycées professionnels n'ont pas de CAP dans leur offre de formation. Faute de places suffisantes en CAP en lycée professionnel, les jeunes viendront grossir les rangs de ceux déjà en recherche de contrat d'apprentissage alors que l'offre de contrat risque de diminuer du fait de la crise.

Dans ces conditions, cette généralisation risque d'entraîner une augmentation du nombre de sorties sans qualification, ce qui irait à l'encontre de l'objectif affiché d'élever les niveaux de qualification.

Il paraît d'autant plus indispensable de suivre de près les jeunes inscrits dans les filières bac pro et d'apporter un soutien scolaire et un accompagnement spécifique à ceux qui sont en difficulté. Cependant, le CESR considère que cet objectif risque d'être difficile à mettre en oeuvre compte tenu de la réduction du nombre de poste d'enseignants, sans commune proportion avec la baisse démographique.

Par ailleurs, les propositions du Rectorat et de la DRAF intègrent des fermetures qui ne sont pas toujours liées à un problème d'effectifs et qui vont à l'encontre des investissements immobiliers consentis par la Région. Le CESR observe un déphasage entre d'une part, les éléments de diagnostic et les enjeux qui semblent partagés par l'Etat et la Région dans le cadre du PRDF et d'autre part, les décisions prises par le Rectorat s'agissant notamment des fermetures de sections dans certains lycées professionnels. Certaines de ces mesures risquent de fragiliser les petits établissements en zone rurale comme à Châteaudun, Saint-Aignan, Loches... En outre, la suppression d'une offre de proximité pour des publics en difficulté et peu mobiles risque de réduire les poursuites d'études, voire de générer des abandons en cours de formation.

Le CESR souhaite que des réflexions soient engagées rapidement entre le Rectorat, la DRAF et la Région afin d'anticiper sur l'évolution des lycées professionnels et des lycées agricoles, trouver des solutions en commun et garantir la pérennité de ces établissements pour maintenir une répartition de proximité sur tout le territoire régional dans la perspective également d'une optimisation de plus en plus indispensable de l'utilisation des deniers publics.

Le CESR considère que la mise en oeuvre d'une réforme aussi importante des parcours de la formation professionnelle aurait demandé une application progressive et adaptée au fil de bilans intermédiaires. Il partage les inquiétudes du Conseil régional quant aux conséquences de cette généralisation. Il approuve donc l'avis négatif du Conseil régional sur les propositions de modifications de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2009.

Xavier BEULIN